

Montrouge, le 12 mai 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A., s'est tenue le mercredi 12 mai 2021, en présence du Président Dominique Lefebvre et du Directeur général, Philippe Brassac.

Cette assemblée s'est déroulée hors la présence physique de ses actionnaires conformément aux dispositions de l'Ordonnance modifiée du 25 mars 2020 relative à la tenue des Assemblées générales dans le contexte de la lutte contre le Coronavirus applicable jusqu'au 31 juillet 2021.

Avec un quorum de 78,91%, l'Assemblée générale, tant dans sa partie ordinaire qu'extraordinaire, a approuvé toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration, avec des scores au-dessus de 80% de vote « Pour » concernant chacune d'entre elles.

Près de 16 258 actionnaires ont voté préalablement à l'Assemblée générale, dont 68,2% par internet grâce au dispositif Votaccess.

Après approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'Assemblée générale ordinaire de Crédit Agricole S.A. a décidé la distribution d'un dividende de 0,80 euro par action.

Afin de répondre aux recommandations de la Banque centrale européenne en date du 15 décembre 2020 encadrant le paiement du dividende en numéraire et en accord avec elle, il a été proposé à l'Assemblée générale de se prononcer sur la possibilité de verser le dividende soit en numéraire, soit en actions ; le choix pour l'une des deux options étant exclusive de l'autre.

Les actionnaires de Crédit Agricole S.A. ont approuvé très largement cette proposition.

Les conditions de détermination du prix d'émission des actions nouvelles à émettre en paiement du dividende prévoit que ce prix ne peut être inférieur à 90 % de la moyenne pondérée des cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée, diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la quatrième résolution et arrondi au centime d'euro supérieur.

Réuni ce jour à l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a décidé, en application de la délégation votée par l'Assemblée, d'appliquer une décote de 5 % sur la valeur de l'action dans le cadre du possible paiement du dividende en action. Ainsi, le prix d'émission des actions nouvelles est de 11,28€, sur la base d'une moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances à 12,67€, et incluant cette décote de 5 % sur le cours hors dividende.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée entre le 20 mai 2021 et le 3 juin 2021 inclus. A défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement du dividende ordinaire en actions, le dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du 9 juin 2021.

La livraison des actions nouvelles pour les actionnaires qui auront opté pour le paiement du dividende en actions interviendra à compter de la même date.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a nommé aux fonctions d'administrateur :

- Agnès Audier, en remplacement de Laurence Dors, atteinte par la limite d'âge statutaire,
- Marianne Laigneau, en remplacement de Monica Mondardini dont le mandat arrivait à expiration ;
- Alessia Mosca, en remplacement de Caroline Catoire, atteinte par la limite d'âge statutaire,
- Olivier Auffray, en remplacement de Philippe de Waal, atteint par la limite d'âge statutaire,
- Christophe Lesur en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires.

L'Assemblée générale a ratifié la cooptation de Nicole Gourmelon qui a remplacé Renée Talamona au 1er octobre 2020, en qualité d'administrateur et a également renouvelé les mandats de Nicole Gourmelon, Louis Tercinier et, de la SAS, rue de la Boétie, représentée par M. Raphael APPERT.

L'Assemblée a été retransmise en direct sur le site internet www.credit-agricole.com et est consultable en différé.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Charlotte de Chavagnac	+ 33 1 57 72 11 17	charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Pauline Vasselle	+ 33 1 43 23 07 31	pauline.vasselle@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa

CONTACT ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

N° vert : 0 800 000 777
credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com

CONTACT RELATIONS INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

+ 33(0)1 43 23 04 31
Investor.relations@credit-agricole-sa.fr

Disclaimer

Le présent communiqué est mis à la disposition des actionnaires de Crédit Agricole S.A. en application des paragraphes 1., d) et 2., e) de l'article 4 de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et des dispositions nationales applicables, notamment des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 13 l'instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée. Il ne constitue pas un prospectus.

Ce communiqué est disponible en français et en anglais sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. :
<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers>